

# lement

JUSTICE

## L'artiste Quentin Dujardin attaque l'Etat belge pour « signalement policier abusif »

Arrêté à deux reprises à l'aéroport en octobre dernier, le guitariste avait organisé en 2021 des concerts dans des églises pour dénoncer les restrictions covid liées aux arts de la scène. Il affirme subir aujourd'hui les conséquences d'un fichage illégal et compte faire de son cas un exemple.

ARTHUR SENTE

Si le nom de Quentin Dujardin ne vous dit rien, vous vous souviendrez peut-être tout de même de cette église, dans le petit village condruzien de Crupet, où, en février 2021, en pleine pandémie de covid, ce guitariste renommé avait donné un concert fort médiatisé. Objectif : démontrer l'absurdité de règles sanitaires qui permettaient à quinze personnes de se réunir dans un lieu de culte en présence d'un prêtre, mais pas d'un musicien. La police avait interrompu la représentation et le procureur du Roi de Namur avait ouvert un dossier, finalement classé sans suite. Durant les mois suivants, d'autres concerts avaient été donnés dans des contextes similaires. Puis, en avril 2021, la cour d'appel de Bruxelles avait fini par donner raison à l'artiste, en jugeant que les règles covid interdisant et autorisant respectivement deux types d'événements dans des conditions en tout point similaires étaient contraires au principe d'égalité.

Cinq ans plus tard, l'artiste connaît pourtant de nouveaux déboires qui l'amènent à engager une procédure contre l'Etat devant le tribunal de première instance de Liège, pour « signalement abusif auprès des autorités policières ». En effet, il est persuadé que le concert de Crupet lui a valu d'être fiché de façon illégale.

### Contrôle à l'aéroport

Tout part d'un contrôle appuyé, à Brussels Airport, alors qu'il s'apprête à prendre un avion pour l'Azerbaïdjan en octobre dernier. « Je me déplaçais pour un festival où j'étais invité par l'ambassadeur belge. Mon passeport est refusé dans le système et deux policiers me font passer au service de douane. Puis le policier a passé 45 minutes au téléphone sur mon cas. J'ai

demandé de quoi il s'agissait. On m'a dit qu'on ne pouvait rien me dire. »

Le musicien finit par pouvoir passer le poste de contrôle. Mais à son retour, il fait l'objet d'une nouvelle interpellation, encore sans explications. C'est trop pour être dû au hasard. « A partir du moment où vous êtes couvert par l'ambassade, j'ose pourtant imaginer que l'on n'a rien à vous reprocher », poursuit-il, ne voyant qu'une explication crédible. Il prend contact avec son agent de quartier et lui demande s'il est fiché dans les banques de données policières pour son concert à Crupet de février 2021. « Il me l'a confirmé officiellement, en me disant : "C'est bien ça, mais je ne peux rien vous dire." »

Plusieurs courriers ont été envoyés depuis au parquet de Namur pour réclamer une clarification. Selon Quentin Dujardin, ils sont restés sans réponse. « Aujourd'hui, ma carrière est entre parenthèses. Les agents me disent qu'ils ne peuvent plus me faire voyager car ils n'ont pas la certitude qu'on arrivera à bon port », déplore l'artiste.

### La Belgique déjà rappelée à l'ordre

« Dans tout pays normal, l'épisode de 2021 ne devrait déboucher sur aucune sorte de suite », renchérit Jacques Englebert, son avocat. « Ce cas revêt pourtant vraiment d'un caractère exemplatif. Si on est fiché pour ça, on peut imaginer que plein de gens le sont également », dit-il, précisant que son client ne sollicite rien d'autre que son effacement des banques de données ainsi qu'un euro symbolique.

C'est sur la même base que la Ligue des droits humains (LDH) a décidé de se joindre à la cause. « On voudrait profiter de ce cas pour élargir la focale et rappeler que les fichages abusifs ont des impacts dans la vie des gens. Mais aussi pour rappeler à l'Etat que sa pro-

cédure en matière de contrôle n'est pas conforme au droit européen », assure Manuel Lambert, juriste de l'ASBL, rappelant que trois millions de Belges seraient repris dans la principale banque de données de la police.

En 2023, la Cour de justice de l'Union européenne a rendu un arrêt remarqué dans une affaire opposant la LDH au COC, l'organe de contrôle belge de l'information policière. A l'époque, mais aujourd'hui encore, c'est par le COC qu'un citoyen peut passer pour qu'un regard extérieur (on parle de contrôle « indirect ») soit posé sur les données potentiellement collectées à son sujet par la police. Mais la seule réponse à laquelle il peut s'attendre est un message laconique confirmant qu'une « vérification a été effectuée ». La procédure actuelle rend ainsi impossible de savoir si ces vérifications ont donné lieu à d'éventuelles modifications du contenu ou si un fichage illégal a bien eu lieu. Dans son arrêt, la CJUE estime qu'il faut revoir le système, pour qu'un accès dit « direct » puisse avoir lieu dans certaines conditions, avec une possibilité de recours.

Frank Schuermans, magistrat et président du COC, reconnaît lui-même l'existence d'un problème. En 2023, il avait d'ailleurs qualifié le système belge de « choquant », soulignant le fait que la Belgique était le seul pays de l'UE à disposer d'un tel système. « C'est un système voulu par la police et cela reste comme ça jusqu'à présent », nous répète-t-il aujourd'hui, en rappelant que c'est au législateur qu'il revient d'en changer les règles. « J'ai de bonnes sources qui me disent qu'on est en train de préparer un projet de loi, mais cela fait un moment qu'on me le dit. » Sollicitée, la police fédérale n'a pas donné de suites à nos questions, renvoyant vers le COC et ses compétences.



### témoignage

Stéphanie : « Quoi, tu t'occupes des femmes enceintes et tu ne veux pas d'enfants ? »

S.DX

A 48 ans, Stéphanie Romnée n'a pas d'enfant et n'a jamais été enceinte. « Un choix tout à fait personnel et très ancien » à propos duquel cette gynécologue-obstétricienne n'a pas manqué d'être questionnée. « Quoi ? Tu t'occupes de femmes enceintes, et tu ne veux pas d'enfant ? » font partie des nombreuses remarques reçues tout comme les : « Tu verras, tu changeras d'avis ! » « Des remarques péremptives et assertives reçues jusqu'à mes 38 ans, environ », confie-t-elle. « Ensuite, les gens n'osaient plus rien dire. Comme si, sur ce sujet précis, il était totalement inconcevable de savoir ce que l'on veut. Personne ne questionne le choix d'avoir des enfants. Personne ne se permet de demander à une femme enceinte : "Est-ce que tu es sûre que tu veux des enfants ? Tu sais que tu pourrais regretter ?" »

Cela n'a pas toujours été facile à vivre mais mon mari m'a toujours soutenu

”

demandait sans cesse : "C'est pour quand ?" Certaines personnes allaient jusqu'à me toucher le ventre, pensant sans doute m'encourager ou me porter chance. Pour moi, ces gestes étaient profondément douloureux. » Aujourd'hui, alors qu'elle a dépassé l'âge d'avoir des enfants, ces remarques se sont apaisées. « Mais je pense qu'il est important de rappeler que, derrière une femme sans enfant, il n'y a pas toujours une explication simple. Il peut y avoir des traumatismes, une maladie, des deuils, des renoncements et, parfois, un choix qui n'est en réalité que l'aboutissement de toutes ces épreuves. »



Le 15 avril 2021, c'est dans une chapelle à Clavier que Quentin Dujardin se produisait devant un public de quinze personnes. © AFP.